

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 681 : Le récit de soi... et de l'autre
Hiver 2018
11h30-14h20 – Jeudi – HH123

Coordonnées

Professeur(e): Valérie Dusaillant-Fernandes

Bureau: ML 342

Téléphone: 519-888-4567, poste 31140

Heures de consultation: Lundi de 10h à 12h, Mardi de 10h à 12h, Jeudi de 10h à 11h20

Courriel: vcdusail@uwaterloo.ca

Description du cours

En 1975, Philippe Lejeune propose une définition désormais célèbre de l'autobiographie. Or, depuis cette date, bon nombre de récits intimes apparus sur la scène littéraire bousculent le pacte autobiographique défini par Lejeune. Dans ce séminaire, il s'agira d'explorer diverses formes « d'écriture de soi » qui, depuis le milieu des années 1970 jusqu'à maintenant, n'ont cessé de croître et de se diversifier. De la pratique diaristique ou épistolaire à la démarche autofictionnelle, en passant par les mémoires et le témoignage, ou encore l'autobiographisme, nous examinerons les caractéristiques, les enjeux et les problématiques de ces formes d'écriture. Nous chercherons à comprendre comment le sujet s'énonce à travers ces textes mélangeant intimité, extimité, réalité et inventivité, et verrons que parfois, le récit de soi passe par le récit de l'autre car, selon le critique Dominique Viart, ce « détour est nécessaire pour parvenir à soi » (*La littérature française au présent*, p. 77).

Objectifs du cours

Après avoir suivi ce cours, les étudiant(e)s devraient pouvoir:

- A. Être sensibilisés aux différentes approches théoriques dans le domaine de l'écriture de soi.
- B. Connaître et comprendre les formes, les enjeux et les problématiques qui sont reliés à l'écriture de soi
- C. Faire une lecture analytique d'un corpus variant les genres et les thèmes.
- D. Se perfectionner dans la maîtrise de la langue écrite à travers la rédaction un travail de création et une dissertation
- E. Perfectionner les interactions orales en classe par des discussions en classe, des échanges fructueux sur la composition et les thèmes des livres à l'étude et un exposé oral

Œuvres à l'étude

- Quelques extraits de *Les mémoires d'une jeune fille rangée* de Simone de Beauvoir, en ligne & bibliothèque (fournis par prof)
- *A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie* d'Hervé Guibert. Paris : Gallimard, coll Folio.
- *Journal du dehors* d'Annie Ernaux. Paris : Gallimard, coll. Folio.

- *Le photographe*, t1 d'Emmanuel Guibert et Frédéric Lemerrier, (Fourni par le professeur, en classe).
- *Rien de s'oppose à la nuit* de Delphine de Vigan, Le livre de poche.
- *Ru* de Kim Thuy, Le livre de poche.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Texte créatif + réflexion	28 février 2019	25%
Exposé en classe	Du 21 mars au 4 avril 2019	25%
Dissertation finale	11 avril 2019	40%
Participation	Tout au long du cours	10%
Total		100%

Travail créatif + travail de réflexion : Écrire sur soi et sur l'Autre

3 pages, taille 12, police Times New Roman, Double interligne. Pour ce travail, il vous est demandé de créer votre propre texte en partant de quelques exemples qui vous seront donnés en classe. A la suite de votre création, vous serez amené à rédiger un court travail de réflexion (400-425 mots). Les étudiants qui le voudront pourront publier leur texte dans *Quintessence*, le journal des étudiants des cycles supérieurs du Département d'études françaises de l'Université de Waterloo. De plus amples informations vous seront communiquées en cours.

Exposé oral

Durée : 25 minutes. La présentation orale portera sur deux œuvres au programme et favorisera l'étude comparative d'une thématique ou d'une problématique proche de l'écriture de soi (ou complémentaire) en accord avec la professeure. L'exposé devra s'appuyer sur des lectures critiques/théoriques et sera accompagné d'une bibliographie. Des consignes supplémentaires seront fournies à l'avance.

Dissertation

12 pages (maîtrise) 14 pages (doctorat), page titre, bibliographie (ouvrages théoriques et articles critiques), taille 12, caractère Times New Roman, double interligne. Votre dissertation consistera en une analyse comparative entre deux œuvres du programme. Elle devrait être une étude plus développée de votre exposé oral. L'étudiant fournira un plan de la dissertation au professeur avant la rédaction.

Participation

Présence et participation en classe. Je m'attends à ce que vous ayez lu les lectures proposées chaque semaine afin d'être à même de discuter les textes en classe et en sous-groupes et de formuler des interrogations ou des critiques constructives. Cette note tiendra compte de votre présence régulière et de votre participation active au cours (échanges d'idées, discussions, lecture, etc). Nous aurons aussi des débats de réflexion et de discussion en classe sur chaque texte du corpus; chacun devra donc y participer.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	10 janvier	Introduction au cours L'ère du moi Introduction au cours Le récit de soi : formes et transgressions		
2	17 janvier	Simone de Beauvoir Le genre des mémoires	<i>Les mémoires d'une jeune fille rangée</i> (quelques extraits)	
3	24 janvier	Autofiction		
4	31 janvier	Pathographies Hervé Guibert Lutte et identité	<i>A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie</i>	
5	7 février	Carnets, Journal intime et journal extime		
6	14 février	Annie Ernaux Le « je » transpersonnel Écrire la vie des autres Soi et la société	<i>Journal du dehors</i>	
	15-19 février	Semaine de relâche		
7	28 février	Roman familial/Récit de filiation Transmission		28 février : Rendre le travail créatif
8	7 mars	Delphine de Vigan Entre réalité et fiction Relation mère-fille	<i>Rien ne s'oppose à la nuit</i>	
9	14 mars	Autobiographisme Autobiographie et bande dessinée		
10	21 mars	Guibert/Lefèvre/Lemercier Entre récit de soi, journalisme et récit de voyage	<i>Le photographe</i>	Exposés en classe
11	28 mars	Témoigner pour l'Autre Restituer et rendre hommage		Exposés en classe
12	4 avril	Kim Thuy Passé, mémoire Reconstruction plurielle	<i>Ru</i>	Exposés en classe
				Rendre dissertation pour le 11 avril 2019

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir [le site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir le formulaire « [verification of illness](#) » par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est justifiée. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

Chaque travail écrit doit être remis en classe, le jour de la date limite. La remise tardive d'un travail sans entente préalable avec le professeur (il faut une excuse valable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (travaux à rendre en classe ou sur Learn). Après 5 jours de retard (incluant les week-ends), les travaux ne seront plus acceptés.

Travail de groupe

Le travail de groupe est interdit pour toutes les évaluations de ce cours.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office](#)

[Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offences and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offences and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](#)

<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.